

B. 44- Le six Novembre, mil huit cent soixante et
 huit. Nous Prêtre soussigné au sus baptisé Guillaume
 Blareux, sur la veille du légitime mariage de
 Cullen Silvestre Cullen, Marchand, et de Emilia Thi-
 chard de cette paroisse. Le parrain acte Guillaume
 Clapperton, Marchand, et la marraine Catherine
 Michaud, lesquels, ainsi que le père, ont signé avec
 nous.

Exp. Michaud
 J. M. Clapperton, March.
 C. Cullen

A. Audet, P.^{re}

N. 10- Le dixsept Novembre, mil huit cent soixante
 et huit, après la publication de deux bans de ma-
 riage faite au prône de nos messes paroissiales,
 au la dispense du troisième du troisième ban et
 la dispense du quatrième degré de consanguinité,
 accordés par Messire Nicolas Audet, Vicarie Gé-
 neral de ce diocèse, entre Jean Guité dit Green,
 cultivateur, fils majeur de Jean Guité dit Green et de
 Lucille Quispy, de cette paroisse d'une part, et Emilie
 Audet, fille majeure de feu Capitaine Félix Audet
 et de Marie Giles Bernard, aussi de cette paroisse, d'au-
 tre part, ne s'étant découvert aucun empêchement
 au dit mariage, Nous Prêtre soussigné, curé de Maria,
 avons reçu leur mutuel consentement de mariage,
 et leur avons donné la bénédiction nuptiale en
 présence de Jean Guité dit Green, père de l'époux, Et
 Audet, père de l'épouse, Théophile Guité, Notaire Audet,
 et plusieurs amis soussignés avec nous, ainsi que les
 parties contractantes. Et telle le 18 de ce mois à la messe, les

autre
 J. G.
 C. A.
 A. A. P.^{re}

Emilie Audet
 Jean Guité
 Jean Guité
 Marguerite Audet
 Lucille Guité

George Poirier
 Eloi Audet
 Leandre Guité
 Rachel Thier
 Narcisse et Audet
 Charles Sica

Quatorzième fev. 1868

Flarance Guité
 Théophile Guité
 Bernard Guité
 Pierre Selamencire
 Honore Guité

A. Audet, P.^{re}

B. 45- Le vingt quatre Novembre, mil huit cent
 soixante et huit, Nous Prêtre soussigné au sus
 baptisé Jacques Braïl, sur la veille du légitime
 mariage de Thomas Languet, cultivateur, et de
 Marie Roseigne Barriault de cette paroisse. Le par-
 rain a été Braïl Barriault, qui a déclaré en
 savoir signé, et la marraine Hélène George
 soussignée, ainsi que le père, avec nous.
 Hélène George
 Thomas Languet

A. Audet, P.^{re}

B. 46- Le vingt sept Novembre, mil huit cent
 soixante et huit, Nous Prêtre soussigné au sus
 baptisé Marie Louise Audet, sur le même jour
 du légitime mariage de Guillaume Audet,
 cultivateur, et de Marie Rose Bernard, de
 cette paroisse. Le parrain a été Narcisse
 Bernard, cultivateur, et la marraine Josephine
 Audet, lesquels ont signé avec nous. Le père
 présent a déclaré en savoir signé -

Josephine Audet
 Narcisse Bernard

A. Audet, P.^{re}